

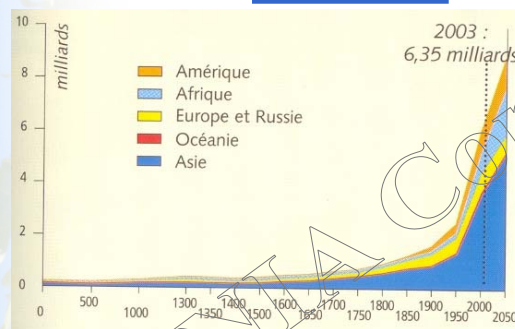


DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX ET CONTEXTE

1

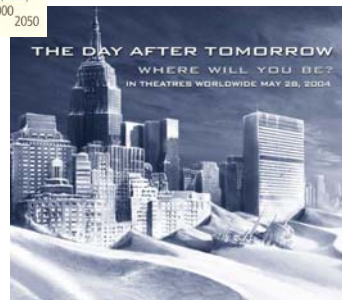
DD® 2008v0
Enjeux

PRISE DE CONSCIENCE MONDIALE



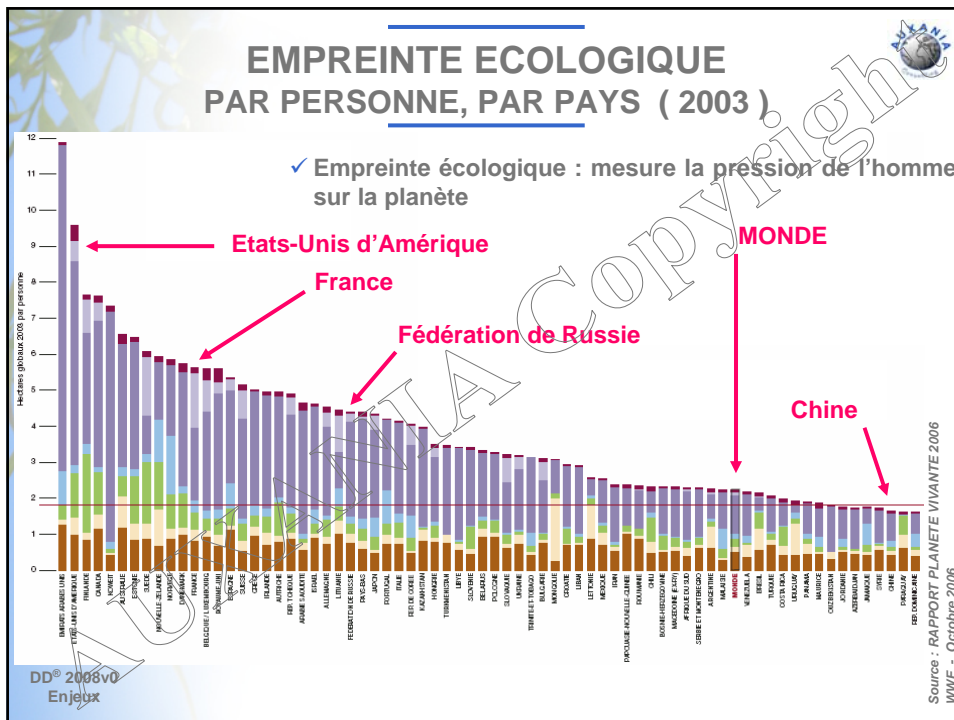
- Fracture Nord / Sud
- Inégalités sociales
- Développement : économique ? humain ?

- Accroissement démographique
- Epuisement des ressources
- Pollutions
- Changement climatique



2

DD® 2008v0
Enjeux



NATIONS UNIES

1987 : RAPPORT BRUNDTLAND
Our Common Future (Notre avenir commun)
Proposition d'un nouveau mode de croissance :
« **LE DEVELOPPEMENT DURABLE** »

Juin 1992 : SOMMET DE LA TERRE, RIO
Conférence des Nations Unies sur l'environnement
et le développement
Partenariat mondial ratifié par 179 états
AGENDA 21 : Programme d'action pour le 21e siècle

4
DD° 2008v0
Enjeux

DEVELOPPEMENT DURABLE

**« PENSER
GLOBALEMENT,
AGIR
LOCALEMENT »**

**Le développement durable est un développement
qui satisfait les besoins des populations d'aujourd'hui
sans compromettre la satisfaction des besoins
des générations futures**

Source : Commission des Nations-Unies pour le Développement Durable

DD° 2008v0
Enjeux

LES 27 PRINCIPES DE L'AGENDA 21

- L'homme est au centre des préoccupations [1] dans le respect des générations présentes et futures [3].
- Les Etats, qui doivent coopérer de bonne foi [27], ont le droit souverain d'exploiter leurs ressources sans nuire aux autres Etats [2] qu'ils doivent avertir de toute catastrophe [18] ou activités dangereuses pouvant les affecter [19].
- La protection de l'environnement est partie intégrante du processus de développement [4] ; elle est conditionnée par la lutte contre la pauvreté [5] et concerne tous les pays [6] selon des responsabilités communes mais différenciées [7]. Les modes de production et de consommation non viables doivent être éliminés [8] au profit de ceux qui seraient viables dans la diffusion doit être favorisée [9].

DD° 2008v0
Enjeux

LES 27 PRINCIPES DE L'AGENDA 21

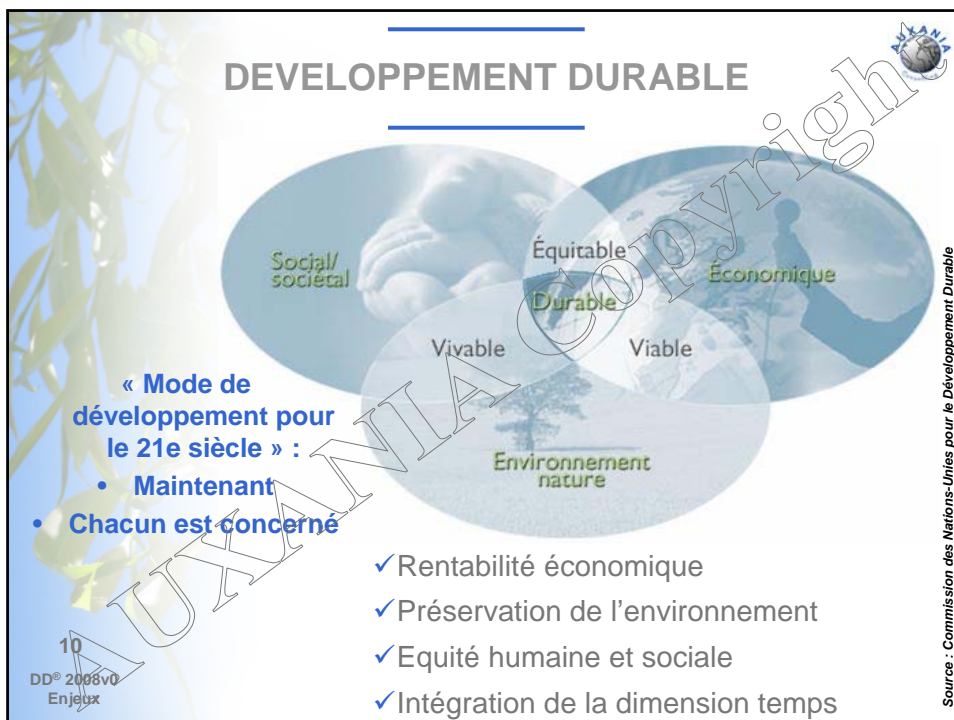
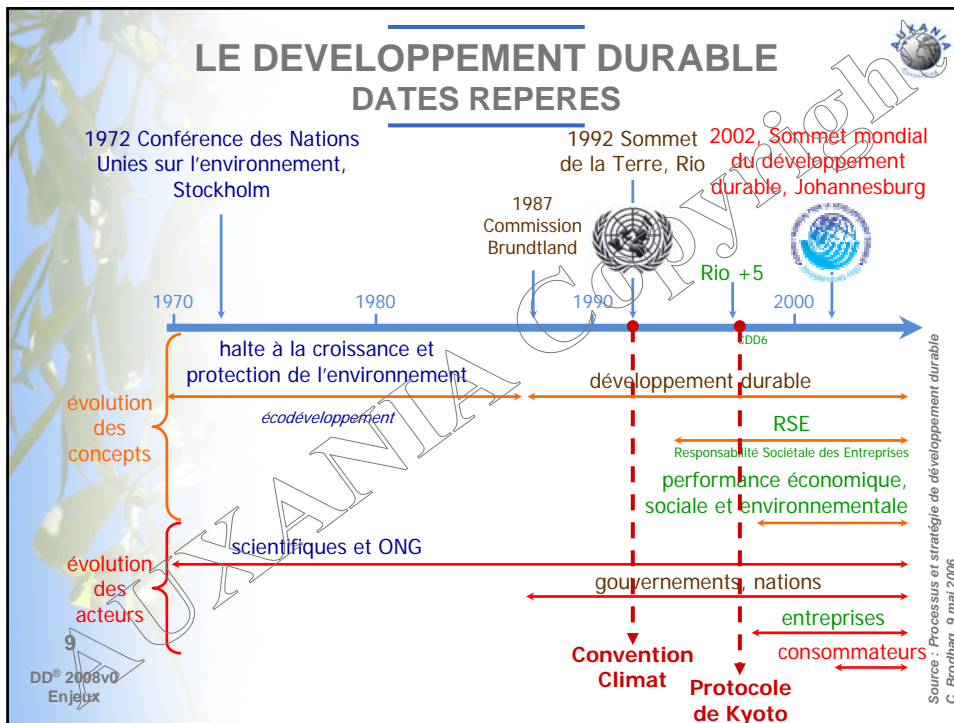
- Le public doit être impliqué dans les décisions [10] dans le cadre de mesures législatives efficaces [11], économiques en internalisant les coûts grâce au principe pollueur payeur [16], par des études d'impact [17], toutes mesures qui ne doivent pas constituer des barrières injustifiées au commerce [12] tout en assurant la responsabilité de ceux qui causent des dommages [13] et en évitant le transfert d'activités polluantes [14].
- Le principe de précaution [15] doit être mis en œuvre.
- Un certain nombre de groupes majeurs ont un rôle particulier à jouer : les femmes [20], les jeunes [21], les communautés locales et autochtones [22].

DD° 2008v0
Enjeux

LES 27 PRINCIPES DE L'AGENDA 21

- La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables [25] les règles d'environnement doivent être respectées en temps de guerre [24] et pour les populations occupées ou opprimées [23]. Les différends d'environnement doivent être résolus pacifiquement [26].

8
DD° 2008v0
Enjeux



LES PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- **IMPORTANCE DE LA DIMENSION TEMPORELLE**
Objectifs à long – moyen – court terme
- **PRINCIPE DE PRECAUTION**
Prévention, responsabilité, pollueur – payeur
- **PRINCIPE D'INTEGRATION**
Approche globale, système
- **PRINCIPE DE RATIONALITE**
Considérer tous les paramètres
- **PRINCIPE DE SOLIDARITE**
Y compris avec les générations futures
- **PRINCIPE DE PARTICIPATION**
Stakeholders, parties intéressées

11
DD° 2008v0
Enjeux



DEVELOPPEMENT DURABLE LE MODE DE DEVELOPPEMENT DU 21e SIECLE

**HALTE A LA
CROISSANCE?**



LE CLUB DE ROME
PRESENTE PAR JANINE DELAUNAY
RAPPORT MEADOWS
PREFACE PAR ROBERT LATTES
ECOLOGIE • FAYARD

Conférences des Nations Unies

- 1972 : Environnement, à Stockholm - PNUE / PNUD
1 planète Terre, prudence écologique
- 1992 : Sommet de la Terre, à Rio - Agenda 21
Développement Durable
- 2002 : Sommet de la Terre, à Johannesburg -
Déclaration, Engagements



Objectifs internationaux

- Objectifs du Millénaire pour le Développement : ... 2015
Réduire de moitié l'extrême pauvreté
- Facteur 4 : ... 2050
Efficacité x 2, consommations / 2

12
DD° 2008v0
Enjeux

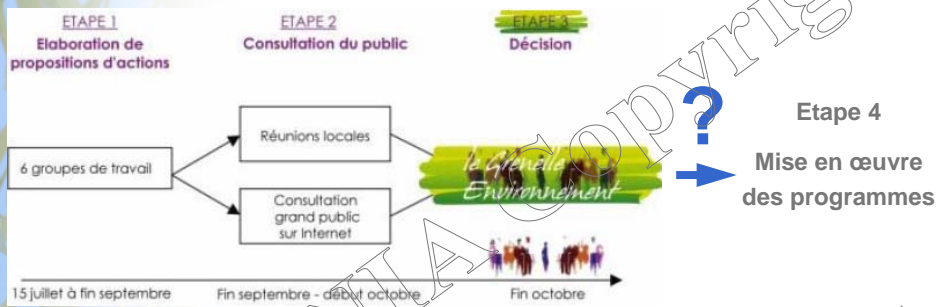


STRATEGIES EUROPEENNE ET NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

SEDO	SNDD actualisés	SNDD 2009
4 objectifs et 12 principes	4 objectifs, Charte de l'Environnement, 4 principes fondamentaux du développement durable	4 axes de développement durable
PRINCIPES	LES 12 PRINCIPES	LES 4 AXES
<ul style="list-style-type: none"> Changement climatique et énergie propre Transport durable Productivité et consommation durables Coopération et gestion des ressources naturelles Santé publique Justice sociale, désignation et gestion Partenariat économique et différenciation des modes de développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> Changement climatique et énergie propre Transport durable Productivité et consommation durables Coopération et gestion des ressources naturelles Santé publique, prévention des maladies Justice sociale, désignation et gestion Partenariat économique et différenciation des modes de développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Le climat, l'énergie et le développement durable 2. Transport 3. Activités économiques, consommation durable 4. Santé et le bien-être au travail et le développement durable dans les entreprises, les transports et les logements
INDICATEURS ET INSTRUMENTS ECONOMIQUES	LES 12 INDICATEURS	LES 4 AXES
<ul style="list-style-type: none"> Éducation et formation Recherche et développement 	<ul style="list-style-type: none"> Éducation et formation Recherche et développement 	<ul style="list-style-type: none"> A. Développement économique durable B. Coopération et gestion des ressources et localisation et transfert de technologies durables C. Coopération et gestion des ressources D. Développement durable
CONSEILS ET INSTRUMENTS ECONOMIQUES	LES 12 INSTRUMENTS ECONOMIQUES	LES 4 AXES
<ul style="list-style-type: none"> Accords internationaux Accords bilatéraux Accords régionaux Accords multilatéraux 	<ul style="list-style-type: none"> Accords internationaux Accords bilatéraux Accords régionaux Accords multilatéraux 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Action internationale 2. Action
MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION	MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION	MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION
Mise en œuvre, suivi et évaluation	Mise en œuvre, suivi et évaluation	Mise en œuvre, suivi et évaluation

13
DD° 2008v0
Enjeux

GRENELLE ENVIRONNEMENT DEROULEMENT



14
DD° 2008v0
Enjeux

Source : www.legrenelle-environnement.fr
Novembre 2007

GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT PROJET DE LOI (30 avril 2008)



Titre Ier : Lutte contre le changement climatique

- Chap I : Organiser une rupture pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments
- Chap II : Urbanisme
- Chap III : Transports
- Chap IV : Energie
- Chap V : Intensifier la recherche dans le domaine du Développement Durable

15

DD° 2008v0
Enjeux



GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT PROJET DE LOI (30 avril 2008)



Titre II : Biodiversité et milieux naturels

- Chap I : Arrêter la perte de biodiversité
- Chap II : Retrouver une bonne qualité écologique de l'eau et assurer son caractère renouvelable dans le milieu et abordable pour le citoyen
- Chap III : Une agriculture et une sylviculture diversifiées, productives et durables
- Chap IV : La gestion intégrée de la mer et du littoral

16

DD° 2008v0
Enjeux

